

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

| | | | |
|---|-----------------------------|--|-------------------------------------|
| Nom de l'exploitant Centre de Développement de l'Enfant Inc. | Numéro de permis 1011018 | Date d'inspection Le 29 février 2024 | |
| Nom de l'établissement Halte Scolaire La Découverte | | Numéro de téléphone (506) 395-5420 | |
| Adresse 3120 rue Principale Tracadie-Sheila NB E1X 1A2 | | | |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Karine Basque | | Titre du poste Inspecteur/Inspectrice | |
| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives | Règlement | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |
| 31(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants. | 31(3) | 29 janv. 2024 | 16 févr. 2024 |
| Commentaires : La lacune est maintenant conforme. | | | |

| |
|--|
| Commentaires généraux |
| Ratio n'a pas été pris puisque les corrections ont été faits par courriel. |
| L'aire de jeu tel que la surface protectrice et les modules de jeux seront inspectés au printemps-été. |
| Hiver: Il est important que durant l'hiver les aires de jeux soient accessibles, les barrières et sorties exemptes de neige et glace. Les barrières et portes doivent pouvoir s'ouvrir et se fermer en tout temps. Les escaliers, allées piétonnes, rampes, allées pour auto doivent être exempts d'accumulation d'eau, glace et de neige. |
| La halte est maintenant conforme selon les normes et la loi sur les services à la petite enfance du NB. Permis recommandé. |

original signé par
Karine Basque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 20 février 2024

Date

original signé par
Sylvianne Arseneau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 20 février 2024

Date